N°2026EFS-CPDL416

TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LOCAUX DE BUREAU A NANTES EN MAISON DU DON



C.C.T.P

27 août 2026

Lot N°03
MENUISERIES INTERIEURES

MAITRE D'OUVRAGE
EFS - Centre Pays de la Loire
50 Avenue Marcel Dassault BP 40661
37206 Tours Cedex 3

BUREAU D'ETUDE FLUIDES
FLUELEC INGENIERIE
Bat F8 Rue Alessandro Volta La Fleuriaye
44481 CARQUEFOU CEDEX
Tel : 02.40.69.04.18 -

ARCHITECTE MANDATAIRE
Arch-ER
7 Avenue de la Baudinière
44470 THOUARE SUR LOIRE
Tel : 02.28.22.93.32
Email : contact@arch-er.fr

BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE
OUEST ACOUSTIQUE
8 Avenue René Laennec
72000 LE MANS
Tel : 02.72.16.57.76
Email : lemans@ouest-acoustique.fr

ARCHITECTE D'INTERIEUR
OTHEA
1 Avenue des Lions
44800 ST HERBLAIN

Email : contact@othea.fr

BUREAU D'ETUDE STRUCTURE
AREST
3 Rue Charles Tellier ZAC du Cormier IV
49303 CHOLET CEDEX
Tel : 02.41.62.38.91
Email : infos@arestcholet.fr

ECONOMISTE
ELEF INGENIERIE
1 Avenue de l'Angevinière
44800 ST. HERBLAIN
Tel : 09 70 66 70 97
Email : contact@elef-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1 GENERALITES **2**
1.1 NORMES ET REGLEMENTS **2**
2 INSTALLATION DE CHANTIER **8**
3 ORGANIGRAMME DES CLES **9**
4 PORTES VITREES COULISSANTES **9**
5 PORTES INTERIEURES DE COMMUNICATION **10**
5.1 BLOCS-PORTES A AME PLEINE **10**
5.1.1 Portes prépeintes standard - 40 dB 10
5.1.2 Portes prépeintes coupe feu 1h (EI 30) - 42 dB 11
5.2 BLOCS-PORTES A AME VITREE **13**
5.2.1 Porte intérieure vitrée 13
5.3 ACCESSOIRES SUR PORTES **14**
5.3.1 Équipement divers 14
6 CHASSIS **16**
6.1 CHASSIS VITRES INTERIEURS - 40 dB **16**
7 FACADES D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES **17**
8 PLINTHES **18**
8.1 PLINTHES BOIS DROITES **18**
9 PROTECTION SOLAIRE **19**
9.1 STORES **19**
9.1.1 Store intérieur 19
10 OUVRAGES DE FINITIONS **20**
10.1 TABLETTES ET HABILLAGES **20**
10.2 PROTECTIONS **20**

A MENUISERIES INTERIEURES

1 GENERALITES

1.1 NORMES ET REGLEMENTS

L'exécution des travaux et ouvrages ainsi que les matériaux faisant l'objet du présent lot, devront répondre aux textes officiels, lois, normes et règlements en vigueur à la date de signature des marchés, et plus particulièrement :

- Aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), au REEF édité par le CSTB et Cahiers des Charges, y compris leurs additifs et annexes,
- Au Cahier des Clauses Techniques Générales,
- Aux normes Françaises éditées par l'AFNOR,
- Aux documents techniques applicables aux travaux,
- Aux dispositions relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,
- Aux avis techniques du C.S.T.B. (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), pour les matériaux nouveaux,
- Aux mesures générales de protection et de salubrité édictées par le Code du Travail,
- Aux règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail,
- Aux avis du Bureau de Contrôle,
- Au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Les notices de mise en œuvre des fabricants,
- Aux lois, ordonnances, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, notes et instructions diverses, textes législatifs et réglementaires tels qu'ils ont été sélectionnés par le C.S.T.B. et publiés dans le R.E.E.F. (Recueils des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France), volumes "texte 1" et "texte 2".

Et d'une façon générale, à tous les textes de réglementation et législation en vigueur, et documents applicables aux marchés : DTU, fascicules, CCS, règles telles que mentionnées dans annexe II du décret n°88.534 du 4 Mai 1988.
L'entreprise devra prendre en compte toutes les remarques et informations données dans le PGCSPS.

1.1.1 Normes générales applicables aux menuiseries bois

Conception, fabrication, pose :
- NF DTU 36.1 : Mise en œuvre des fenêtres, portes-fenêtres, blocs-portes - Bois et mixtes
- NF DTU 36.2 : Menuiseries intérieures bois
- NF DTU 59.1 : Travaux de peinture - Préparation des supports bois
- NF DTU 39 : Vitrerie - Pose des vitrages sur menuiseries bois
- NF P 23-201 : Portes planes bois pour bâtiments - Définitions et classifications
- NF EN 14351-1 : Fenêtres et portes extérieures - Exigences de performance (CE obligatoire)
- NF EN 16034 : Portes et fenêtres résistant au feu ou fumée (si applicable ERP / IGH)

Qualité et résistance des matériaux :
- NF B 52-001 à 003 : Classement des bois massifs selon leur usage en menuiserie
- NF EN 335 / EN 350 : Classe d'emploi et durabilité naturelle des essences
- Avis techniques CSTB : Pour menuiseries bois spécifiques ou techniques mixtes bois/alu
- Prescriptions du FCBA (Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)

1.1.2 Références techniques – Étanchéité, performances, sécurité

Fenêtres / portes extérieures bois :
- NF EN 1026 / 12207 : Perméabilité à l'air
- NF EN 1027 / 12208 : Étanchéité à l'eau
- NF EN 12211 / 12210 : Résistance au vent
- NF EN 10077-1 / EN 14351-1 : Coefficient thermique Uw - Transmission thermique
- NF EN 14600 : Comportement au feu des ensembles menuisés

...Suite de "1.1.2 Références techniques – Étanchéité, performances, ..."

Blocs-portes intérieurs bois :
- NF P 23-204 : Portes à âme alvéolaire / pleine - Classifications d'usage
- NF EN 1191 / 12400 : Durabilité mécanique - Cycles d'ouverture/fermeture
- Classement PEFC ou FSC : Bois issu de forêts gérées durablement (si exigé par la MOA)

Sécurité / accessibilité :
- NF P 26-301 / P 26-310 : Quincailleries pour portes - Résistance, usage intensif
- NF P 01-012 / 013 : Hauteur de garde-corps - Sécurité des baies
- Arrêté du 20 avril 2017 : Accessibilité PMR - largeur de passage, seuils, poignées
- NF EN 179 / EN 1125 : Dispositifs d'évacuation d'urgence (ERP, IGH)

1.1.3 Réglementation thermique, feu, environnementale

Les valeurs ci dessous sont données indicatives, il est de la responsabilité de l'entreprise de prendre en compte l'ensemble des pièces écrites et graphiques du DCE.

RE2020 - Performances thermiques :
- Uw inférieure ou égal à 1,6 W/m²·K (selon usage, orientation et type de local)
- Vitrage à isolation renforcée (VIR), double ou triple vitrage
- Coefficient de transmission thermique conforme aux exigences RE2020
- FDES ou EPD (fiches environnementales) exigées pour les produits intégrés
- Classement énergétique des fenêtres (étiquette CE obligatoire)

Sécurité incendie :
- NF EN 16034 : Menuiseries extérieures ou intérieures avec performance feu / fumée
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié (ERP) : Classement de réaction au feu exigé selon zone (M1 à M4)
- Menuiseries EI30 / EI60 requises selon locaux (locaux à sommeil, circulations, IGH…)
- Essais de résistance au feu et classement selon EN 13501-2 (si applicable)

Exigences environnementales :
- Bois issu de forêts certifiées PEFC ou FSC (si spécifié dans programme MOA)
- Respect de la Directive COV (composés organiques volatils) pour les finitions en atelier
- Traitement de préservation certifié CTB-B+ si emploi en zones humides ou extérieures
- Bois classé selon NF EN 335 / 350 pour durabilité naturelle ou conférée

1.1.4 Accessibilité, sécurité et réglementation complémentaire

Accessibilité PMR :
- Arrêté du 20 avril 2017 : Largeur de passage supérieure ou égal à 0,90 m, seuils inférieure ou égal à 20 mm, poignées à bonne hauteur
- NF P 01-012 / 013 : Garde-corps - Hauteur et non-franchissabilité
- Signalétique, contrastes visuels, facilité d'ouverture (supérieure ou égal à A2 ou A3 selon usage)

Sécurité et usage :
- NF EN 1191 / EN 12400 : Résistance à l'ouverture répétée - Cycles mécaniques
- NF P 23-204 / P 26-310 : Portes intérieures bois - Performances mécaniques et acoustiques
- NF EN 179 / EN 1125 : Quincaillerie pour issues de secours et ERP
- Résistance au vent et perméabilité à l'air conforme à NF EN 12207 / 12210

1.1.5 Documents contractuels et prescriptions spécifiques au projet

À respecter par l'entreprise titulaire :
- CCTG du lot Menuiseries bois tertiaire
- PAQ Arch-ER : Plan Assurance Qualité du projet
- Dossiers techniques à fournir avant exécution :
 - Plans d'exécution et fiches produits
 - Échantillons / maquettes pour validation architecte
 - Avis techniques CSTB pour menuiseries mixtes ou techniques
 - Procès-verbaux d'essais feu si applicable

DOE à fournir comprenant :
- Plans de récolement, fiches d'entretien

...Suite de "1.1.5 Documents contractuels et prescriptions spécifique..."

- Certificats CE, classement feu, acoustique, thermique
- FDES / EPD des composants
- Notices de pose et de réglage
- PV d'essais de fonctionnement, réglages, accessoires

1.2 QUALITE DES BOIS

Toutes les menuiseries devront être parfaitement lisses sur toutes leurs faces, et tous les ponçages devront être exécutés par l'entrepreneur de menuiserie avant les travaux de peinture et de vernissage. Les parements bruts seront bien affleurés, tandis que les parements corroyés seront parfaitement dressés, sans aucune trace de sciage ni flache. Les rives devront être bien droites et non épaufrées.

Les ouvrages en bois de choix seront réalisés avec le plus grand soin : les arêtes resteront vives sans éclats tolérés, les assemblages seront à coupe d'onglet, et les coupes franches et sans éclat. Le degré d'humidité des bois correspondra au milieu d'utilisation défini selon la norme NF B 50.002, et sera mesuré conformément à la norme NF B 51.004. Tous les bois devront être ramenés à un état d'humidité égal ou inférieur à 14 % (bois sec à l'air).

En complément de l'article 2/2 des principes généraux, le classement d'aspect et la qualité technologique des bois employés devront respecter les choix suivants :

Feuillus durs d'origine tropicale, de densité comprise entre 0,65 et 0,85, assimilés au chêne 1ère qualité : pour ouvrages spéciaux de menuiserie intérieure.

Sapin rouge du Nord, qualité menuiseries premières : pour bâtis, plinthes, habillages, éléments divers et menuiseries extérieures.

Les sections et épaisseurs des bois indiquées dans les Spécifications Particulières correspondent aux dimensions finies des menuiseries. Les menuiseries réalisées ne pourront, en aucun cas, présenter des épaisseurs inférieures à celles précisées dans ces Spécifications Particulières.

1.3 HUISSERIES

HUISSERIE OU BATI BOIS
Les huisserie seront d'essence type chêne ou bois exotique. Le pin est proscrit.
Les parements visibles seront affleurés et poncés, les rives seront droites et sans épaufrures.
Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou ceux du bois, notamment au moyen de cales ou de mastic.
Les vis et clous de fixation seront enfoncés pour permettre le rebouchage par le peintre.

HUISSERIE OU BATI METALLIQUE
L'épaisseur de la tôle sera adaptée au système de fixation des paumelles.
La pose du joint périphérique, obligatoire en cas d'huisserie isophoniques ou la pose de butons élastiques, obligatoire en cas d'huisseries non isophoniques pour amortir le bruit de fermeture des portes, ne sera exécutée qu`après les travaux de peinture.
Tous les éléments utilisés seront normalisés et porteront l'estampille N.F. leurs qualités et leurs principes de pose seront définis dans le C.C. du D.T.U. 36.1. Ils seront conformes aux Normes S.N.Q.V., solidement fixés et facilement remplaçables en cas d'accident. Toutes les condamnations devront être inviolables de l'extérieur.
L'entreprise devra se conformer dans son offre à cette prescription.

1.4 QUINCAILLERIE

La quincaillerie utilisée devra correspondre aux normes en vigueur et avoir reçu des labels officiels de qualité NF ou SNFQ.
Toutes les vis seront soigneusement mises en place (l'emploi d'un marteau étant formellement interdit).

PAUMELLES
- La force et le nombre des paumelles seront appropriés au poids et à la dimension des vantaux. Les paumelles auront une grande précision dimensionnelle et permettront un réglage et un remplacement facile.

CLES
L'entrepreneur fera son affaire de la remise des clés à Arch-ER le jour de la réception des travaux, à raison

...Suite de "1.4 QUINCAILLERIE..."

de trois par serrure et suivant organigramme.
Il aura pris en cours du chantier, toutes les dispositions utiles pour assurer aux autres corps d'état l'accès aux locaux (serrure provisoire).

Les trousseaux seront étiquetés, chaque clé comportant la désignation de la porte à laquelle elle correspond.
La perte de toute clé au jour de la réception des travaux entraînera obligatoirement le remplacement de la serrure.

1.5 TOLERANCE

Verticalité : 1 mm par mètre.
Horizontalité : 1 mm par mètre.
Implantation : ± 1 cm horizontal/vertical.

TOLERANCE DE JEU DES OUVRANTS
Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 5 et 10 mm par rapport au sol fini.
Les conditions particulières pourront toutefois demander un jeu plus important pour satisfaire aux exigences de ventilation des locaux.

1.6 CLASSEMENT IGNIFUGE DU BOIS

L'ensemble des menuiseries bois, habillages divers, cloisons, etc., objet du présent lot, devra recevoir un classement conforme à la localisation, aux types de bâtiment, aux règles de sécurité incendie.

1.7 POSE

Les éléments seront mis en place par l'entrepreneur du présent lot avec exactitude, aux emplacements prévus aux plans.

Au droit des cloisons sèches, le titulaire du présent lot aura à sa charge uniquement la fourniture, la pose des blocs portes, en liaison avec le lot cloison.

Au droit des cloisons plâtrières, le titulaire du présent lot aura à sa charge le trace et l'implantation des huisseries de portes, potelets d'angles et potelets d'arrêts.

Après mise en œuvre, l'entrepreneur devra prévoir la protection des arêtes, ainsi que la protection de l'ensemble des ouvrages de son lot sur 1,20 m de hauteur.

1.8 PROTECTION

Toutes les menuiseries en bois seront traitées contre les insectes, les champignons, l'humidité et le feu par un produit organique homologué à la marque C.T.B.F., du type Xylophène S.O.R., conformément aux prescriptions du C.C. du D.T.U. 36.1. L'ensemble des bois recevra une protection insecticide, fongicide, hydrofuge et ignifuge.

L'entrepreneur du présent lot devra s'assurer de la compatibilité entre le produit de traitement utilisé et les travaux de peinture ou de vernissage prévus. Afin d'éviter toute incompatibilité entre les produits de protection et les peintures ou revêtements définitifs des ouvrages, il devra, avant leur emploi, remettre un échantillon au titulaire du lot chargé des finitions.

Tous les bois destinés à être peints seront livrés avec une couche d'apprêt. Il sera également prévu, à la charge du présent lot, une couche d'impression appliquée en atelier, avant pose, sur les huisseries et les ouvrages à peindre.

Après mise en œuvre, l'entrepreneur doit assurer la protection de ses ouvrages par tous dispositifs appropriés : Liteaux, baguettes, film plastiques, etc.

Les menuiseries posées finies (cas des revêtements lamifiés) seront protégées jusqu'à la date de réception par des habillages en carton fort ou tout autre procédé approprié. L'entreprise enlèvera les protections à la date fixée par Arch-ER.

1.9 QUALITE DES MATERIAUX

A défaut de toute autre indication aux conditions particulières, le parement des portes sera du type prépeint.

1.10 RESPECT DES RECOMMANDATIONS DE LA NOTICE ACOUSTIQUE

Le présent article a pour objet de définir les obligations des entreprises en matière de respect des recommandations de la notice acoustique fournie par le bureau d'études OUEST ACOUSTIQUE.

Champ d'application :
Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des corps d'état intervenant sur le projet et concernent toutes les phases des travaux, de la conception à la réalisation.

Obligations des entreprises :
Les entreprises sont tenues de respecter les recommandations et prescriptions contenues dans la notice acoustique jointe en annexe. Ces recommandations incluent, mais ne se limitent pas à :
- Les spécifications techniques relatives aux matériaux et aux méthodes de construction à utiliser pour assurer l'isolation acoustique requise.
- Les détails d'exécution des travaux pour garantir la performance acoustique des ouvrages.
- Les mesures de contrôle et de vérification à mettre en œuvre pendant et après les travaux.

Contrôle et vérification :
Les entreprises devront fournir, à la demande du maître d'œuvre ou du bureau de contrôle, tous les justificatifs nécessaires attestant du respect des recommandations de la notice acoustique. Des contrôles pourront être effectués en cours de chantier pour vérifier la conformité des travaux aux prescriptions acoustiques.

Sanctions :
Tout manquement aux obligations définies dans le présent article pourra entraîner des sanctions, notamment des réserves sur les travaux, des pénalités financières, ou la mise en œuvre de mesures correctives aux frais de l'entreprise défaillante.

1.11 COMPLETUDE DE L'OFFRE ET DEVOIR DE CONSEIL DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des documents du marché, du site et des sujétions afférentes à la réalisation de sa mission.
Elle demeure seule responsable de la complétude de son offre. À ce titre, elle s'engage à ajouter dans sa DPGF toutes les prestations, fournitures, sujétions et moyens nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, même si celles-ci ne sont pas explicitement décrites dans les documents contractuels, dès lors qu'elles sont nécessaires au bon fonctionnement, à la conformité réglementaire, ou à la cohérence technique de l'ensemble.
Aucune réclamation ou demande de supplément ne sera acceptée au motif que certaines prestations indispensables à la bonne exécution des travaux n'auraient pas été mentionnées dans les pièces du marché.
Cette disposition relève du devoir de conseil et de vérification de l'entreprise, conformément aux règles générales de la commande publique et aux obligations contractuelles de tout opérateur économique expérimenté.

1.12 Clause spécifique – Travaux en site occupé

Clause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupé1. Généralités

Le présent chantier s'effectue en site occupé, c'est-à-dire en présence d'usagers, de personnel ou d'activités maintenues partiellement ou totalement dans les locaux et bureaux avoisinant pendant la durée des travaux.

L'entreprise titulaire devra organiser ses interventions de manière à limiter au strict minimum toute gêne, nuisance ou danger pour les occupants et leurs activités.

2. Mesures de sécurité

Isolement physique des zones de travaux (cloisons provisoires, bâchages étanches, rideaux de protection, etc.).

...Suite de "1.12 Clause spécifique – Travaux en site occupé..."

Signalisation claire et visible des zones interdites au public, des accès réservés aux intervenants, et des itinéraires de secours. Maintien de la conformité aux normes d'évacuation et de sécurité incendie pendant toute la durée du chantier.
Mise en œuvre de toutes les mesures de prévention des risques (chutes, projections, poussières, bruit, etc.).

3. Nuisances sonores et horaires

Les travaux bruyants (perçage, démolition, sciage…) ne devront être réalisés qu'aux plages horaires définies par la maîtrise d'ouvrage, généralement en dehors des heures de forte affluence.
L'entreprise devra proposer un planning hebdomadaire des nuisances à transmettre au coordinateur SPS et au responsable du site.
Utilisation préférentielle de matériels à faible émission sonore et mise en œuvre de moyens de réduction du bruit (caches acoustiques, brumisation, découpe à eau…).

4. Continuité de service

L'entreprise s'engage à garantir l'accessibilité et la continuité de fonctionnement des locaux non concernés par les travaux, notamment les accès principaux, sanitaires, ascenseurs, réseaux informatiques, etc.
En cas de nécessité de coupure de réseaux (électricité, eau, télécom…), l'entreprise devra :

En faire la demande écrite 72 h à l'avance
Obtenir l'accord écrit du maître d'ouvrage.
Réaliser la coupure en dehors des heures d'ouverture si possible, avec remise en service immédiate après intervention.

5. Propreté et nettoyage

Maintien en propreté constante des abords du chantier et des circulations communes.
Nettoyage quotidien des zones de passage et des accès partagés.
Mise en place de protections au sol (plaques, tapis, films, etc.) dans les zones de passage.

6. Communication et coordination

Un interlocuteur unique (chef de chantier ou conducteur de travaux) devra être désigné pour le suivi quotidien avec le maître d'ouvrage et/ou le responsable du site.
Participation obligatoire aux réunions de coordination hebdomadaires, avec compte rendu de l'avancement, des incidents éventuels et des prévisions à court terme.

1.13 Contraintes d'intervention en site occupé et phasage des travaux

Contraintes d'intervention en site occupé et phasage des travaux. Les travaux seront réalisés dans un bâtiment maintenu en exploitation pendant toute la durée du chantier. L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des occupants, du personnel et des intervenants, ainsi que le maintien des activités dans les zones conservées.

Afin de respecter le planning, les interventions seront réalisées simultanément sur les deux zones de travaux définies au marché. Aucun phasage successif par zone ne sera admis, sauf accord préalable de la Maîtrise d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage.

L'entreprise devra notamment :
- Assurer la coordination de ses interventions afin de permettre l'avancement concomitant des travaux sur les deux secteurs ;
- Mettre en place les protections, cloisonnements provisoires, balisages et dispositifs de sécurité nécessaires au maintien de l'exploitation des locaux adjacents ;
- Limiter les nuisances sonores, les émissions de poussières et les perturbations des circulations ;
- Organiser les approvisionnements, manutentions et évacuations de déchets de manière à ne pas gêner l'activité du site ;
- Maintenir en permanence les accès de sécurité, circulations et dégagements réglementaires ;
- Adapter ses horaires et modes opératoires aux contraintes d'exploitation du site si nécessaire.

Aucune plus-value liée aux contraintes de co-activité, au maintien en exploitation du bâtiment ou à

...Suite de "1.13 Contraintes d'intervention en site occupé et phasa..."

l'intervention simultanée sur les deux zones ne pourra être réclamée ultérieurement. Ces contraintes sont réputées incluses dans les prix du marché.

1.14 Gestion quotidienne des déchets de chantier

Gestion quotidienne des déchets de chantierPendant toute la durée du chantier, chaque entreprise sera tenue d'assurer, sous sa responsabilité, la gestion et l'évacuation régulière des déchets générés par ses propres travaux.

À ce titre, les entreprises devront notamment :
- Trier les déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux consignes de gestion du chantier.
- Évacuer leurs déchets au fur et à mesure de l'avancement de leurs prestations afin d'éviter toute accumulation sur les zones de travail, les circulations ou les accès.
- Maintenir leurs postes de travail propres et dégagés en permanence.
- Procéder quotidiennement au ramassage des gravats, emballages, chutes de matériaux et autres résidus de chantier.
- Ne laisser aucun déchet ou matériau en attente dans les circulations, les locaux, les espaces extérieurs ou les parties communes.
- Assurer, en fin de chaque journée de travail, le nettoyage des zones d'intervention afin de garantir la sécurité des intervenants et le bon déroulement du chantier.

2 INSTALLATION DE CHANTIER

2.1 Installation de chantier

Le présent article définit les prestations communes à mettre en œuvre par les différents lots pour la bonne organisation du chantier, la sécurité, et la vie collective pendant les travaux.

1. Prestations à la charge du lot MENUISERIE

1.1 Signalisation et protection des zones communes (intérieures et extérieures)
- Fourniture et mise en place de la signalisation temporaire de sécurité (zones interdites, accès chantier, zones de stockage, etc.).
- Mise en œuvre de protections provisoires dans les circulations communes et zones sensibles (planches, bâches, films de protection...).
- Protection de l'ensemble des sols existants empruntés par les entreprises pendant toute la durée des travaux.
- Mise en place de clôtures grillagées de type HERAS ou équivalent afin de condamner les emplacements de stationnement impactés par le chantier, notamment au droit de l'alcove.
- Mise en place d'un balisage par potelets et chaînettes des zones neutralisées, avec signalétique adaptée au droit des autres places de parkings.
- Maintien permanent de ces protections et de la signalisation pendant toute la durée du chantier.

1.2 Base vie chantier
- Mise à disposition des locaux existants désignés par la Maîtrise d'Ouvrage pour les besoins de la base vie chantier, comprenant notamment : le local DASRI et HUB existant pour les vestiaires et le réfectoire.
- Maintien de ces locaux en parfait état de propreté pendant toute la durée des travaux.
- Nettoyage hebdomadaire des vestiaires et des sanitaires.
- Nettoyage approfondi des sanitaires en fin de chantier avant restitution des locaux.
- Fourniture et installation d'un point d'eau provisoire comprenant un évier de chantier avec alimentation et évacuation, destiné aux besoins des entreprises.

1.3 Mobilier de réunion
- Fourniture et installation d'un mobilier basique pour la salle de réunion du chantier comprenant :
- 1 table rectangulaire pour 6 à 8 personnes,
- 8 chaises en bon état.

1.4 Équipements divers
- Fourniture et mise à disposition d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur pour l'usage des entreprises dans la kitchenette.
- Toutes sujétions nécessaires au maintien en bon état des équipements mis à disposition pendant toute la durée du chantier.

...Suite de "2.1 Installation de chantier..."

1.5 Dispositions complémentaires
- Le titulaire assurera le maintien permanent de la propreté des installations de chantier et des locaux mis à disposition.Il veillera au maintien des accès au site en toute sécurité pour les usagers de l'établissement, les personnels et les entreprises.
- Toutes les protections, clôtures, balisages et signalisations seront maintenus, adaptés et remplacés autant que nécessaire jusqu'à la réception des travaux.

2. Prestations à la charge du lot ÉLECTRICITÉ
2.1 Alimentation provisoire
- Fourniture et pose d'un coffret de chantier conforme NF C15-100, avec protections adaptées.
- Raccordement au réseau, coordination avec le distributeur si nécessaire.
- Vérification du bon fonctionnement et remise en conformité éventuelle en cours de chantier.

3. Dispositions générales
- Les installations devront être réalisées avant le démarrage effectif des travaux.
- Chaque entreprise utilisatrice devra respecter et entretenir les installations mises à disposition.
- À la fin du chantier, les équipements devront être démontés, nettoyés ou évacués dans de bonnes conditions.

L'entreprise devra se conformer strictement aux exigences du Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS), et mettre en œuvre toutes les prescriptions du Plan Général de Coordination (PGC- SPS).

3 ORGANIGRAMME DES CLES

3.1 Organigramme général sur clés standard

Réalisation d'un organigramme sur clés de serrures standards avec pass général, pass partiels et clés spécifiques pour les différents types de locaux.
Organigramme sur 6 niveaux (5 Pass Partiel et 1 Pass Général) suivant recommandation MOA et Arch-ER.

Nombre de clés à fournir:
- Pass général et partiel: 3 clés
- Pour chaque cannon: 3 clés

Il sera fourni une armoire à clés en acier laqué compris serrure de sécurité.

Cet organigramme sera réalisé pour l'ensemble des portes du projet, y compris pour les portes recevant un contrôle d'accès.

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit de l'ensemble des portes existantes et projets.

4 PORTES VITREES COULISSANTES

4.1 Porte vitrée coulissante automatique 2UP 3 vantaux (1.50x2.84 m.ht)

Le présent article concerne la fourniture et la pose d'une porte automatique coulissante télescopique vitrée à 3 vantaux, type PORTALP DIVA RS Télescopique ou équivalent, conforme aux exigences ERP et PMR.

Dimension : 1.50 x 2.84 m.ht.

Composition :
- Ensemble aluminium laqué teinte RAL au choix de Arch-ER ;
- Caisson autoportant intégrant le mécanisme de motorisation ;
- Vantaux vitrés en profilés aluminium avec vitrage feuilleté de sécurité 44.2 clair, conforme à la norme NF EN 12600, ou vitrage isolant feuilleté de type 44.2 / lame d'air 16 mm / 44.2 selon performances thermiques requises et localisation de l'ouvrage ;

Motorisation et fonctionnement :
- Motorisation Brushless à faible consommation ;
- Alimentation secourue permettant la mise en sécurité en cas de coupure électrique ;
- Dispositif d'issue de secours conforme à la réglementation ERP.

...Suite de "4.1 Porte vitrée coulissante automatique 2UP 3 vantaux..."

Détection et sécurité :
- Détecteurs de présence et de sécurité conformes à la norme EN 16005 ;
- Sécurisation des zones de passage et de refoulement ;
- Arrêt et réouverture automatique en présence d'obstacle.

Accessoires :
- Verrouillage électromécanique ;
- Console de commande et paramétrage ;
- Toutes sujétions de raccordement, réglage, fixation et finition.

Mise en œuvre :
- Pose, réglages, essais de fonctionnement et mise en service ;
- Calfeutrements, habillages et protections jusqu'à réception ;
- Fourniture des notices et certificats de conformité.

Normes et conformité :
- Conforme EN 16005, réglementation ERP, accessibilité PMR et directives européennes en vigueur.

Localisation :
Suivant plans Architecte, porte entre SAS et Accueil.

5 PORTES INTERIEURES DE COMMUNICATION

5.1 BLOCS-PORTES A AME PLEINE

5.1.1 Portes prépeintes standard - 40 dB

Le présent article concerne la fourniture et la pose de blocs-portes intérieurs à affaiblissement acoustique Rw+C supérieure ou égal à 40 dB, destinés à assurer le confort phonique dans les circulations, bureaux, locaux techniques ou autres espaces soumis à exigence acoustique renforcée.

Les blocs-portes seront conformes aux exigences réglementaires en matière de performance acoustique en ERP et bâtiments tertiaires.

Huisseries :
- Huisseries en bois exotique à recouvrement, adaptées à la pose dans cloison sèche destiné à être peinte.
- Cadre dormant en bois exotique dur, qualité menuiserie, brut de finition, poncé, sans nœuds ni défauts.
- Essence de bois durable, séchée, sans nœud, usinée proprement, compatible avec l'épaisseur des cloisons (72 mm, 98 mm ou autres).

Ouvrants :
- Portes à âme pleine, épaisseur 40 mm, parements en MDF ou HDF.
- Avec affaiblissement acoustique Rw+C supérieure ou égal à 40 dB selon EN ISO 717-1.
- Finition prépeinte d'usine, compatible avec finition ultérieure (laque ou peinture sur chantier).
- Détalonnage des vantaux pour libre passage de l'air, selon besoins de ventilation.

Quincaillerie et accessoires fournis et posés :
- Ferrage par 3 paumelles acier inoxydable 140 mm par vantail.
- Serrure à canon européen, avec cylindre à molette de décondamnation côté intérieur.
- Béquilles et plaques de propreté aux deux faces, finition inox ou aluminium anodisé.
- Butoir de sol à douille avec tige filetée et bague caoutchouc Ø35 mm par vantail.
- Joint acoustique isophonique périphérique (joint balai en seuil ou plinthe automatique encastrée).
- Fourniture et pose de toutes sujétions : joints, couvre-joints, scellements, fixations invisibles, happe de scellement éventuelle.
- Réglages complets de pose : aplomb, alignement, pression de fermeture, fonctionnement sans frottement.

Équipements spécifiques (blocs-portes DAS)
- Le système de contrôle d'accès (badges, clavier, etc.) reste à la charge du lot électricité, mais la coordination entre corps d'état est à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.

Mise en œuvre et conformité:
- Pose conforme au PV d'essai acoustique du fabricant (épaisseur de cloison, nature du support, type de scellement, plinthe, etc.).
- Fixations mécaniques et scellements conformes aux prescriptions acoustiques.
- Respect strict de la configuration d'essai : sens d'ouverture, ferrage, accessoires, seuil.
- Fourniture de certificats de conformité et PV de classement Rw+C supérieure ou égal à 40 dB à la réception.

Prescriptions complémentaires :
Les blocs-portes devront respecter les performances acoustiques indiquées dans le présent document.
L'ensemble des blocs-portes seront à âme pleine. Il sera prévu des joints d'étanchéité sur l'ensemble du pourtour du bloc-porte.
L'entreprise veillera à ce qu'aucune discontinuité du joint périphérique ne soit présente au niveau du pourtour de la porte. Les joints seront mis en œuvre après l'intervention du lot peinture ou seront protégés à l'aide d'une bande pelable.
- Protections des ouvrages jusqu'à réception (films, cales, protections rigides si chantier en site occupé).
- Réglages de fonctionnement soignés : fermeture automatique, alignement, pression de contact, étanchéité phonique, etc.
- Nettoyage, retrait des films, retouches de finition si besoin.

5.1.1.1 **Porte simple vantail - Dimensions 0,83 x 2,04 m ht**

Localisation :
Suivant plans Architecte, pièce baie et sanitaire non PMR zone MDD.

5.1.1.2 **Porte simple vantail - Dimensions 0,93 x 2,04 m ht**

Localisation :
Suivant plans Architecte, ensembles des portes dans cloisons plâtrières (hors portes 0.83x2.04 m.ht).

5.1.1.3 **Porte à double vantaux isolante - Dimensions 1.86 x 2,04 m ht**

Localisation :
Suivant plans Architecte, porte zone technique entre dégagement et SAS vers l'extérieure.

5.1.2 Portes prépeintes coupe feu 1h (EI 30) - 42 dB

Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs coupe-feu 1/2h (EI30) avec affaiblissement acoustique Rw+C >= 42 dB

Le présent article concerne la fourniture et la pose de blocs-portes intérieurs coupe-feu de degré EI30, avec indice d'affaiblissement acoustique Rw+C>= 42 dB, destinés à compartimenter les circulations, zones techniques, ou autres locaux soumis à obligation de résistance au feu renforcée et/ou à une exigence acoustique particulière.
Les blocs-portes seront conformes aux exigences réglementaires de sécurité incendie (EI30) et de performance acoustique en ERP et bâtiments tertiaires.

Caractéristiques générales des blocs-portes EI30 / Rw+C >= 42 dB

Huisseries :
- Huisseries en bois massif ou bois reconstitué (type MDF densifié), de section et de conception certifiées EI30 et compatibles avec l'exigence acoustique.
- Adaptées à la pose dans cloison sèche (EI30) ou mur maçonné, selon la configuration.
- Compris champlats d'habillage lorsque nécessaire.
- Essence de bois exotique ou matériau compatible avec classement au feu.

Ouvrants :
- Vantail à âme pleine EI30, homologué et certifié (PV d'essai selon EN 1634-1), avec affaiblissement acoustique Rw+C >=42 dB selon EN ISO 717-1.
- Épaisseur 40 mm minimum (ou supérieure selon PV du fabricant), parements en bois ou MDF haute densité, finition prépeinte d'usine.
- Compris détalonnage réglementaire si admis par le PV (passage d'air ou installation de grilles coupe-feu et acoustiques si ventilation exigée).

Quincaillerie certifiée EI30 / acoustique :
- Paumelles ou fiches adaptées à la masse du vantail, au minimum 3 pièces par vantail, acier zingué ou inoxydable, homologuées EI30.
- Serrure encastrée certifiée coupe-feu, à canon européen, fournie avec cylindre à bouton (molette) pour décondamnation intérieure.
- Cylindre de marque VACHETTE ou équivalent dans la série VIP+. Intégration dans un organigramme.
- Béquilles sur rosaces ou plaques longues, aluminium ou inox, avec cache-vis, certifiées résistance au feu.
- Ferme-porte à bras compas ou glissière, avec force réglable, certifié pour porte EI30.
- Joint intumescent périphérique, intégré dans l'huisserie ou le vantail, à activation thermique (gonflant à partir de 140 °C).
- Joint acoustique isophonique périphérique (joint balai en seuil ou plinthe automatique encastrée).
- Butoir au sol fourni pour la protection mécanique en usage quotidien.

Mise en œuvre et conformité :
- Pose conforme au PV d'essai feu et acoustique du fabricant (épaisseur de cloison, nature du support, type de scellement, plinthe, etc.).
- Fixations mécaniques et scellements conformes aux prescriptions feu et acoustiques.
- Respect strict de la configuration d'essai : sens d'ouverture, ferrage, accessoires, seuil.
- Fourniture de certificats de conformité et PV de classement EI30 et Rw+C >=42 dB à la réception.

Sujétions complémentaires :
- Les blocs-portes devront respecter les performances acoustiques indiquées dans le présent document.
- L'ensemble des blocs-portes seront à âme pleine. Il sera prévu des joints d'étanchéité sur l'ensemble du pourtour du bloc-porte.
- L'entreprise veillera à ce qu'aucune discontinuité du joint périphérique ne soit présente au niveau du pourtour de la porte. Les joints seront mis en œuvre après l'intervention du lot peinture ou protégés à l'aide d'une bande pelable.

.Protections des ouvrages jusqu'à réception (films, cales, protections rigides si chantier en site occupé).

.Réglages de fonctionnement soignés : fermeture automatique, alignement, pression de contact, étanchéité phonique, etc.

.Nettoyage, retrait des films, retouches de finition si besoin.

Coordination :
Le système de contrôle d'accès (ventouses, badge, contacteurs) est à la charge du lot Électricité, mais la coordination technique incombe à l'entreprise titulaire du présent lot.

Nota : Un PV concernant le degré coupe-feu EI30 de l'ensemble du bloc-porte devra être fourni au bureau de contrôle et à Arch-ER avant la pose de celui-ci.
L'entreprise restera responsable de la protection de ses portes jusqu'à la fin du chantier.

5.1.2.1 **Porte simple vantail - Dimensions 0,93 x 2,04 m ht**

Localisation :
Suivant plans Architecte, Local informatique, DASRI, HUB et stockage.

5.1.2.2 **Porte double vantaux tiercés - Dimensions 0.93+30 x 2.04 m ht**

Compris ferrure sur vantail semi-fixe et platine au sol.
Localisation :
Suivant plans Architecte, pièce stockage zone technique vers le SAS.

5.2 BLOCS-PORTES A AME VITREE

5.2.1 Porte intérieure vitrée

5.2.1.1 **Porte vitrée simple vantail - Dimensions 0,93 x 2,04 m ht - 40 dB**

Le présent article concerne la fourniture et la pose d'une porte vitrée battante à la française, simple vantail, de dimensions 930 × 2040 mm, intégrée dans une cloison sèche à ossature métallique.

L'ensemble comprendra le bloc-porte, le dormant, le vantail vitré, les paumelles, la quincaillerie, les habillages ainsi que toutes sujétions de finition et de bon fonctionnement.

Dormant :
- Cadre en bois exotique dur, qualité menuiserie, brut de finition, poncé, sans nœuds ni défauts ;
- Compatible avec cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- Fixation mécanique adaptée au support ;
- Habillages et couvre-joints nécessaires à la parfaite finition.

Vantail :
- Cadre en bois exotique dur, qualité menuiserie, brut de finition, poncé, sans nœuds ni défauts ;
- Double vitrage clair type 4/16/4, conforme à la norme EN 1279, posé avec joints souples, cales et parcloses démontables ;
- Dimensions finies : L = 930 mm × H = 2040 mm ;
- Ouverture à la française, par rotation sur paumelles ;
- Finition : prépeinte.

Quincaillerie et accessoires :
- Paumelles adaptées au poids du vantail ;
- Poignée finition inox ou aluminium brossé ;
- Serrure avec bec-de-cane ou condamnation selon destination ;
- Garniture complète, rosaces et accessoires ;
- Butée de porte adaptée ;
- Joints périphériques assurant une fermeture soignée et limitant les nuisances acoustiques.

Acoustique :

- L'ensemble bloc-porte devra présenter un affaiblissement acoustique Rw + C ≥ 40 dB, sous réserve de

compatibilité avec la cloison support et les performances du vitrage.

Mise en œuvre :
- Pose conforme aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art ;
- Parfaite intégration dans la cloison sèche, en coordination avec le lot cloisons ;
- Réglage des paumelles et vérification de l'aplomb, des jeux périphériques et du bon fonctionnement ;
- Ouverture et fermeture sans frottement ni à-coups ;
- Réalisation des habillages et finitions périphériques ;
- Protection de l'ouvrage jusqu'à la réception.

Compris toutes fournitures, accessoires, fixations, réglages, habillages et sujétions nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage.

Localisation :
Suivant plans Architecte, porte entre Accueil et Collation - Attente donneur et attente accueil

5.3 ACCESSOIRES SUR PORTES

5.3.1 Équipement divers

5.3.1.1 Modification des quincailleries

La présente prestation comprend la dépose des équipements de condamnation existants sur les portes conservées, notamment les portes existantes participant au compartimentage et à l'évacuation en situation d'incendie, afin de permettre la mise en place du nouvel organigramme de serrurerie et des dispositifs de fermeture adaptés.

Les travaux comprennent notamment :
- La dépose des cylindres, barillets, serrures, canons, protège-cylindres et accessoires associés devenus sans usage ;
- Le démontage des organes de fermeture et de condamnation incompatibles avec le nouvel organigramme ;
- Pour les portes existantes transformé en IS, la conservation ou l'adaptation des dispositifs de fermeture nécessaires à la sécurité des personnes, notamment des barres anti-panique et dispositifs associés ;
- La dépose et/ou l'adaptation des équipements de condamnation existants en veillant au maintien des fonctionnalités d'évacuation et de sécurité incendie des portes concernées ;
- La vérification de l'état des portes, huisseries, quincailleries, barres anti-panique et autres dispositifs conservés ;
- Les adaptations mineures nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux équipements et à leur compatibilité avec les dispositifs de sécurité existants ;
- Le démontage, la manutention, le chargement et l'évacuation des éléments déposés en filière adaptée ;
- Le nettoyage des ouvrages après intervention.

Compris toutes sujétions de repérage, dépose, manutention, évacuation, adaptation des dispositifs existants, maintien des conditions d'évacuation et de sécurité incendie, ainsi que la coordination avec le fournisseur du nouvel organigramme.

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit des portes intérieures et extérieures existantes conservées.

5.3.1.2 Remplacement béquilles de porte



Dépose des béquilles existantes et fourniture et pose de nouvelles béquilles sur portes intérieures existantes, comprenant rosaces, plaques éventuelles, carré, visserie et accessoires de fixation.

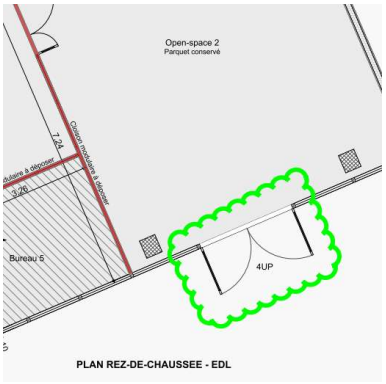
Les travaux comprennent notamment :

- La dépose des garnitures existantes ;
- La fourniture et la pose des nouveaux ensembles de manœuvre ;
- Les adaptations nécessaires à la quincaillerie existante ;
- Les réglages, essais de fonctionnement et vérification du bon verrouillage des portes ;
- Le nettoyage des ouvrages après intervention.

Compris toutes sujétions de fourniture, pose, réglages, essais et évacuation des éléments déposés.

Localisation :
Suivant plans Architecte, remplacement des béquilles sur la porte d'accès vers l'extérieur entre bureau 04 & 05 existant.

5.3.1.3 Suppression béquilles de porte



Dépose des béquilles, plaques, rosaces, carrés, mécanismes de manœuvre et accessoires associés sur portes condamnées conservées en place.

Les travaux comprennent notamment :

- La dépose de l'ensemble des organes de manœuvre ;
- Le retrait des accessoires de fixation et visseries ;
- Le rebouchage soigné des percements et points de fixation laissés apparents ;
- Les adaptations éventuelles nécessaires à la condamnation définitive de la porte ;
- L'évacuation de l'ensemble des éléments déposés liés à la condamnation de la porte (béquilles, plaques, serrures, cylindres, quincailleries et accessoires) en filière adaptée ;
- Le nettoyage des ouvrages après intervention.

Compris toutes sujétions de dépose, manutention, rebouchage, nettoyage et évacuation des éléments déposés.

Localisation :
Suivant plans Architecte, suppression des béquilles sur la porte condamnée (IS prélèvement vers l'extérieure)

5.3.1.4 Ferme-porte hydraulique en applique

Fourniture et pose d'un ferme-porte hydraulique automatique en applique pour porte intérieure, à pignon et crémaillère avec force réglable, vitesse de fermeture et à-coup final réglables, console de montage avec groupe de perçage universel, insensible aux variations de température, fixation par vissage sur plaquette invisible.

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit des portes d'accès sanitaires et porte local informatique, stockages, baie et Passage Sas / Dégagement personnel.

5.3.1.5 Mise en œuvre d'une serrure sur façades de placard coulissant

L'entreprise prévoira au présent article la mise en œuvre dune serrure au droit des façades de placard coulissant.
Y compris toute sujétion d'adaptation de modification, de changement de porte le cas échéant et de parfaite finition.

Localisation :
Suivant plans architecte, au droit des placards (zone MDD).

5.3.1.6 Bandeau ventouse sur portes intérieures existantes

Fourniture et pose d'un bandeau électromagnétique :

- Bandeau à ventouse simple pour portes intérieures à un vantail ;
- Bandeau à double ventouse pour porte double vantaux ;

- Force de retenue : 500 kg minimum ;
- Alimentation 24 à 48 V , raccord et alimentation par le lot Électricité ;
- Compris supports, contreplaques, fixations, adaptations, réglages et essais.

Localisation :
Suivant plans :
Zone MDD : Repère 11 & 3.
Zone TECHNIQUE : Repère 14,15,16,17, et 27.

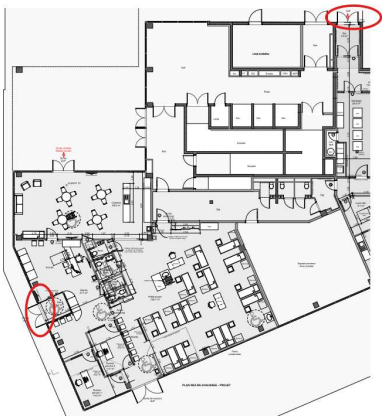
5.3.1.7 **Bandeau ventouse sur portes extérieures existantes**

Fourniture et pose d'un bandeau électromagnétique :

- Bandeau à double ventouse pour porte double vantaux ;

- Force de retenue : 500 kg minimum ;
- Alimentation 24 à 48 V , raccord et alimentation par le lot Électricité ;
- Compris supports, contreplaques, fixations, adaptations, réglages et essais.

Localisation :
Suivant plans :
Zone MDD : Porte d'entrée SAS.
Zone TECHNIQUE : Porte d'entrée venant du parking.



6 CHASSIS

6.1 CHASSIS VITRES INTERIEURS - 40 dB

Fourniture et pose de châssis fixes vitrés, en bois exotique brut, destinés à être lasurés ultérieurement par le lot Peinture.

Ossature:
- Cadre dormant en bois exotique dur, qualité menuiserie, revêtu d'un stratifié.
- Feuillures pour vitrage avec parcloses démontables.
- Profil à recouvrement pour pose en cloison ou maçonnerie, affleurant des deux côtés.

Vitrage:
- Double vitrage clair type 4/16/4, conforme EN 1279, posé avec joints souples, cales, parcloses démontables.
- Mise en œuvre conforme au DTU 39.

Accessoires:
- Compris : happes de scellement éventuelles, calfeutrements, joints, couvre-joints bois assortis, toutes sujétions de fixation et de finition.

Pose:
- Pose d'aplomb, de niveau, avec coordination avec le lot cloison.
- L'ensemble devra être propre, dépoussiéré et prêt à recevoir la lasure par un autre lot.

Acoustique:
- Les châssis devront avoir un à affaiblissement acoustique Rw+C supérieure ou égal à 40 dB, Finition lasurée à la charge du lot PEINTURE.

6.1.1 **Châssis bois à double vitrage clair - Dimensions 2.00 x 2.84 m ht**

Châssis vitrée toute hauteur.
Localisation :
Suivant plans Architecte, entre pièce attente et prélèvements.

6.1.2 **Châssis bois à double vitrage clair - Dimensions 1.00 x 2.10 m ht**

Localisation :
Suivant plans Architecte, à côté des portes des bureaux Pré-don.

6.1.3 **Châssis bois à double vitrage clair - Dimensions 2.00 x 1.00 m ht**

Note : Alignement des châssis vitrée avec les portes bureau pré-dons.
Allège : 1.10 m.ht
Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit du bureau Pré-don 2.

6.1.4 Châssis bois à double vitrage clair - Dimensions 1.50 x 1.00 m ht

Note : Alignement des châssis vitrée avec les portes bureau pré-dons.
Allège : 1.10 m.ht
Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit du bureau Pré-don 1.

6.1.5 Repose châssis bois vitré intérieur existant - Dimensions 0.80 x 0.97 m ht

Préalablement déposé et conservé soigneusement par le lot démolition :

La présente prestation comprend la repose d'un châssis vitré intérieur existant, préalablement déposé avec conservation, comprenant l'ensemble des adaptations, fixations et finitions nécessaires à sa parfaite remise en œuvre.

Ossature :
- Châssis existant en bois revêtu d'un stratifié conservé et réemployé.
- Vérification préalable de l'état général des éléments, ajustements mineurs et remise en état des fixations si nécessaire.
- Profils, habillages et couvre-joints assortis au châssis existant.

Vitrage :
- Vitrage existant conservé et reposé avec ses parcloses et accessoires d'origine.
- Remplacement des joints de vitrage défectueux si nécessaire.
- Mise en œuvre conforme au DTU 39.

Accessoires :
- Compris calfeutrements, joints périphériques, couvre-joints, fixations, réglages et toutes sujétions nécessaires à la repose.

Pose :
- Pose d'aplomb et de niveau dans les nouvelles cloisons ou supports.
- Coordination avec le lot Cloisons plâtrières.
- Ensemble parfaitement aligné, stable et sans désaffleurement.

Acoustique :
- Conservation des performances acoustiques existantes du châssis.

Finition :
- Châssis stratifié conservé, aucune prestation de peinture ou de lasure à prévoir.
- Nettoyage complet des vitrages et parements après pose.

Localisation :
Suivant plans, au droit du bureau zone technique.

7 FACADES D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES

7.1 Façades pour ballon d'eau chaude

La façade de placard destinée à la dissimulation du ballon d'eau chaude est composée de :
- Bâti dormant en sapin à peindre, de section 50 × 60 mm ;
- Montants et traverses haute, basse et intermédiaire assemblés par tenons et mortaises ;
- Fixation par chevillage adapté.

L'ouvrant est réalisé en panneau stratifié, assorti aux autres menuiseries intérieures du projet.

Ferrage :
- Par paumelles invisibles ;
- Fermeture par système d'ouverture push-lâche, permettant une ouverture rapide et aisée ;
- Poignée apparente non prévue, sauf prescription particulière de la maîtrise d'œuvre.

La conception de la façade devra permettre un accès aisé et complet au ballon d'eau chaude ainsi qu'à l'ensemble de ses organes de commande, de raccordement et de maintenance, sans démontage de la façade.

...Suite de "7.1 Façades pour ballon d'eau chaude..."

Les dimensions et dispositions de l'ouverture seront conformes aux prescriptions du fabricant du ballon afin de garantir les opérations d'entretien, de contrôle, de réparation et de remplacement de l'équipement.
La conception du placard devra également respecter les distances et dégagements nécessaires autour de l'équipement, ainsi que les prescriptions relatives à son implantation, à sa ventilation le cas échéant et à son raccordement électrique.
La façade et son ouvrant ne devront pas constituer un obstacle à l'exploitation, à la maintenance ou au remplacement du ballon d'eau chaude

.

Localisation :
Suivant plans Architecte, sanitaire non PMR donnant sur l'espace de prélèvement.

7.2 Façades pour compteur Linky

La façade de placard destinée à la dissimulation du compteur Linky est composée de :
- bâti dormant en sapin à peindre, de section 50 × 60 mm ;
- montants et traverses haute, basse et intermédiaire assemblés par tenons et mortaises ;
- fixation par chevillage adapté ;
- ouvrant réalisé en panneau stratifié blanc, assorti aux autres menuiseries intérieures du projet.

Ferrage :
- paumelles invisibles ;
- fermeture par serrure, permettant le verrouillage de l'ouvrant et son ouverture aisée par clé ;
- poignée de tirage adaptée intégrée à l'ouvrant.

La conception de la façade devra permettre de maintenir un accès permanent et aisé au compteur Linky, au disjoncteur et aux éventuels équipements associés, sans que l'ouvrant ou un élément de mobilier ne fasse obstacle aux opérations de relevé, de contrôle, d'entretien, de réparation ou de remplacement.
La serrure devra permettre un accès simple et rapide aux équipements par les personnes autorisées.

Les dimensions et dispositions de l'ouverture seront conformes aux prescriptions du fabricant des équipements et aux exigences applicables à l'installation électrique, notamment en matière d'accessibilité et d'implantation de l'ETEL/GTL.
La façade ne devra pas compromettre l'accessibilité des équipements électriques ni réduire les dégagements nécessaires à leur exploitation et à leur maintenance.

Compris toutes fournitures, quincailleries, fixations, réglages, finitions et sujétions de parfaite exécution.

Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit du compteur zone MDD.

8 PLINTHES

8.1 PLINTHES BOIS DROITES

8.1.1 Plinthes bois droites hauteur 7 cm

Fourniture et pose de plinthes bois droites en médium 7 cm de hauteur, bord supérieur droit et taille en biseau du chant au sol côté paroi.

La pose se fera collée et clouée en pied de parois en plaques de plâtre, y compris coupes d'onglet dans les angles rentrants et saillant, joint acrylique et toutes sujétions pour une parfaite finition prête à peindre.

Finition à la charge du lot PEINTURES / REVETEMENTS MURAUX.
Localisation :
Suivant plans Architecte, au droit des nouveaux subjectiles en plaque de plâtre, revêtements de sols hors caoutchouc et carrelage.

9 PROTECTION SOLAIRE

9.1 STORES

9.1.1 Store intérieur

9.1.1.1 Store toile intérieur électrique

Le présent article concerne la fourniture et la pose de stores intérieurs enroulables motorisés, destinés à assurer la protection solaire et le confort visuel dans les locaux concernés.
Les stores seront installés contre la traverse haute de l'ouvrant de porte ou en tableau, selon plans et contraintes techniques.

Caractéristiques techniques

Type de store :
- Store à enroulement motorisé avec mini-coffre aluminium et coulisses latérales de guidage, assurant la bonne tenue de la toile.
- Motorisation électrique intégrée, alimentation 230 V ou basse tension selon système retenu.
- Commande par télécommande filaire groupée (par 3 panneaux de murs rideaux), selon prescription du maître d'ouvrage.

Structure :
- Coffre et coulisses en aluminium thermolaqué, coloris au choix du maître d'ouvrage dans le nuancier du fabricant.
- Supports et embouts assortis, de finition soignée, avec fixations invisibles en position visible.
- Moteur tubulaire intégré dans l'axe d'enroulement, silencieux et adapté au format du store.
- Alimentation et raccordement électrique compris jusqu'au point de commande ou boîte de dérivation existante.

Toile :
- Toile en fibre de verre enduite PVC ou polyester technique type screen, classement au feu M1 (non inflammable - conforme ERP).
- Facteur solaire adapté à l'orientation (gTot < 0,15 recommandé pour façades exposées sud).
- Coloris à choisir par Arch-ER, teintes réparties selon les locaux et/ou identique à l'existant.
- Tissu tamisant, semi-occultant ou occultant selon locaux, à définir à l'offre (nuancier fabricant à joindre).

Mise en œuvre :
- Pose contre la traverse haute de l'ouvrant ou en tableau, par vissage ou fixation adaptée, sans percement du vitrage ni du châssis porteur.
- Raccordement électrique conforme aux normes en vigueur, réalisé par personnel habilité.
- Réglages de fins de course, tension et essais de fonctionnement complets.

L'entreprise devra s'assurer :
- De la compatibilité du support (alu, bois, plâtre, béton…),
- De la non-gêne à la manœuvre de l'ouvrant,
- Du bon alignement horizontal et vertical des coffres et coulisses,
- De la compatibilité de la motorisation avec l'installation électrique existante ou prévue.

Accessoires et sujétions :
- Fourniture de toutes pièces de fixation, visserie, caches, butées et accessoires de raccordement électrique,
- Compris réglage, programmation et mise en service,
- Marque, modèle, fiche technique, notice de pose et schéma de raccordement électrique à joindre en annexe de l'offre pour validation.

Normes et conformité :
- Produits conformes aux normes en vigueur :
- NF EN 13120 (stores intérieurs - sécurité d'utilisation),
- NF C 15-100 pour les installations électriques,
- Classement au feu M1 (NF P92-507),
- Conforme à la directive REACH et sans émission nocive (COV A+),

...Suite de "9.1.1.1 Store toile intérieur électrique..."

- Pose selon prescriptions du fabricant et règles de l'art.

Localisation :
Suivant plans Architecte, en remplacement de l'ensemble des stores existants zone MDD et technique.

10 OUVRAGES DE FINITIONS

10.1 TABLETTES ET HABILLAGES

10.1.1 Tablettes menuisées stratifiées

Ensemble menuisé formant tablette, en panneau de fibres de bois MDF standard (ou MDF hydrofuge selon locaux) ou en sapin, d'épaisseur 10 mm, avec chants arrondis et/ou protégés par finition adaptée au revêtement stratifié.

Sujétions de fourniture et mise en œuvre :
- Pose par collage ou vissage sur support adapté, avec trous de fixation bouchés par le présent lot,
- Dimensions et disposition suivant plans,
- Parement en stratifié décoratif haute pression (HPL) ou stratifié de finition équivalente, collé en usine ou en atelier sur support bois,
- Traitement des chants par stratifié postformé, chant ABS/PVC ou toute solution compatible assurant la continuité et la résistance du revêtement,
- Compris coupe à 45° pour angles et raccords, assemblages soignés, calfeutrement, pièces spéciales pour raccordement au droit des ouvrages voisins,
- Finitions garantissant la continuité du revêtement, l'absence de désaffleur et la résistance mécanique des arêtes.

Coloris et finition chêne au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :
Suivant plans Architecte, sanitaires zone MDD .

10.2 PROTECTIONS

10.2.1 Profils de protection au droit des angles saillants

Cornière de protection métallique prélaqué toute hauteur sur l'ensemble des angles saillants des cloisons plâtre.
RAL blanc, à confirmer par Arch-ER
Y compris poteaux.
Localisation :
Suivant plans Architecte, ensemble des angles saillants des cloisons en plaque de plâtre.